



INVITATIOUN FIR DEN NATIONALFEIERDAG 2018

Heimat invitéiere mir all Bierger, a besonnesch och d'Veräiner an d'Léierpersonal mat de Schoukanner, un de Feierlechkeete vum Vierowend vum Nationalfeierdag 2018 deelzehuelen, e **Freideg, den 22. Juni 2018** zu Chrëschtnech.

Programm:

18⁴⁵ Auer Réunioun beim Veräinsbau zu Chrëschtnech fir de Cortège an d'Kierch

19⁰⁰ Auer TE DEUM an der Kierch zu Chrëschtnech

Nom TE DEUM hält d'Madame Buergermeeschter an der Sportshal zu Waldbëlleg eng Usprooch, wou dann och verdéngstvull Équipen a Membere vu Veräiner geéiert ginn.

D'Gemeng offréiert duerno den Eierewäin an der Cafeteria zu Waldbëlleg.

Mir bieden d'Veräiner déi Équipen a Memberen, déi solle geéiert ginn, um Gemengesekretariat bis de 15. Juni 2018 spéitestens ze mellen.

De Schäfferot,

Andrée Henx-Greischer Serge Boonen Théo Moulin

INVITATIOUN POUR LA FÊTE NATIONALE 2018

Le collège échevinal invite tous les citoyens de la commune et plus particulièrement les associations, les enseignants et les écoliers, à participer aux festivités de la Fête Nationale 2018 qui se dérouleront le **vendredi, 22 juin 2018** à partir de **18⁴⁵h** à Christnach.

Un verre de l'amitié sera servi à la cafétéria du hall sportif à l'issue des festivités officielles.





Waldbillig, juin/Juni 2018

Avis aux habitants de la commune

Afin de répertorier les lieux particulièrement sinistrés de la commune de Waldbillig par les intempéries du 1^{er} juin 2018, l'administration communale vous prie de bien vouloir remplir le talon-réponse ci-dessous si votre habitation a été touchée par les inondations.

Les habitants concernés sont priés de remettre le talon-réponse **avant le 30 juin 2018** à l'administration communale 1, rue André Hentges, 7680 Waldbillig ou de l'envoyer par e-mail à l'adresse gemeng@waldbillig.lu.

Mitteilung an die Einwohner der Gemeinde

Um die Orte der Gemeinde Waldbillig zu erfassen, die besonders von den Unwettern vom 1. Juni 2018 betroffen waren, bittet die Gemeindeverwaltung Sie den unten angebrachten Antwortschein auszufüllen falls Ihre Wohnung von den Überschwemmungen getroffen war. Die betroffenen Einwohner werden gebeten den unteren Abschnitt ausgefüllt bis zum **30. Juni 2018** auf der Gemeindeverwaltung, 1, rue André Hentges, 7680 Waldbillig abzugeben oder per e-mail an die Adresse gemeng@waldbillig.lu zu schicken.



.....
Le / la soussignée / Der / die Unterzeichnende

Nom/Name Prénom/Vorname

Adresse/Adresse

.....

Wasserstand / Niveau d'eau: cm

Raum, in dem das Hochwasser stand :

Pièce dans laquelle se trouvait l'eau:

Date et signature/Datum und Unterschrift



Catastrophes naturelles

Lors de catastrophes naturelles, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région peut octroyer, sur décision prise par le Conseil de gouvernement, une aide sociale pour les habitants touchés par une catastrophe naturelle.

Ces aides constituent une action de solidarité vis-à-vis des familles dont la situation économique risque d'être en péril. L'aide est destinée au rééquipement de première nécessité des sinistrés.

Les demandes en obtention d'un secours social suite à une catastrophe naturelle sont subordonnées à un certain nombre de conditions et régies par un certain nombre de principes de base.

Les demandes en vue de l'obtention d'une aide suite à une catastrophe naturelle sont adressées au ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et tranchées par une commission.

Secours sociaux aux particuliers suite aux inondations du 1er juin 2018

Suite aux inondations du 1er juin 2018, le Gouvernement a décidé d'organiser une **action de solidarité**. L'objectif est de permettre aux personnes sinistrées en situation économique fragile de faire face aux **dépenses de première nécessité**.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction:

- de l'ampleur et de la nature des dégâts;
- de la situation financière;
- du nombre de personnes à charge.

Pour bénéficier de l'aide, les personnes sinistrées doivent remplir le [formulaire de demande en vue de l'obtention d'une aide sociale suite aux inondations](#). Les demandes sont à introduire **pour le 30 juillet 2018 au plus tard** auprès du:

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
L-2919 Luxembourg
Tel. : 247-86523
E-mail : secretariatsolidarite@fm.etat.lu

Les dégâts couverts par une assurance, ainsi que certaines catégories de biens, énumérées dans le formulaire, ne sont pas pris en considération dans l'évaluation du dommage. Il s'agit notamment des véhicules automoteurs, des résidences secondaires et/ou mises en location, des roulottes, des mobil-homes, des objets de luxe et d'art, des équipements de sport et de loisirs, des abris de jardin, etc.



Principes à la base de l'obtention d'une aide sociale suite aux inondations

- 1) L'initiative des aides sociales constitue une action de solidarité vis-à-vis des communautés domestiques dont la situation économique est fragile.
L'aide est destinée au rééquipement de première nécessité des sinistrés.
- 2) Le montant de l'aide sera déterminé en fonction:
 - de l'ampleur et de la nature des dégâts;
 - de la situation financière;
 - du nombre de personnes à charge.
- 3) Ne sont pas pris en considération pour l'évaluation du dommage les:
 - a) dommages assurés
 - b) - véhicules automoteurs, bicyclettes
 - résidences secondaires et/ou mises en location, roulottes, mobil-homes
 - équipements de cuisine ou de bains installés accessoirement
 - objets de luxe
 - objets d'art
 - équipements de sports et de loisirs
 - livres
 - abris de jardin, serres, plantations, arbres fruitiers
 - saunas, piscines, solariums
 - mobilier de cave
 - frais divers de nettoyage
- 4) Pièces à joindre à la demande:
 - photos des dommages déclarés, (si possible);
 - copie des fiches de traitement ou des bulletins de virement des salaires ou rentes;
 - copie du bulletin d'impôt de l'année 2017 ou certificat de non-imposition délivré par le bureau d'imposition compétent;
 - factures acquittées déjà disponibles;
 - le cas échéant :
 - pièces concernant les pensions alimentaires;
 - copie de la réponse de l'assurance.
- 5) L'aide ne pourra être versée que contre présentation des factures acquittées des réparations et acquisitions effectuées en vue du rééquipement de première nécessité, ceci pour tous les locaux touchés et toutes les catégories de dégâts déclarés.
- 6) **Les demandes sont à introduire** pour le 30 juillet 2018 au plus tard au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, L-2919 Luxembourg.
(Tel.: 247-86523, e-mail: secretariatsolidarite@fm.etat.lu).

Demande en vue de l'obtention d'une aide sociale suite aux inondations du 1er juin 2018

Page 1 de 5



**Ministère de la Famille,
de l'Intégration et à la
Grande Région
L- 2919 LUXEMBOURG**

N° du dossier : _____

Demande en vue de l'obtention d'une aide sociale suite aux inondations

| | |
|--------------------|--|
| date du sinistre | |
| nature du sinistre | |

A) DEMANDEUR

1) Nom et prénom : _____

2) Adresse complète :

N° Rue Code Localité

3) Tél : _____ (numéro secret : oui non)

Fax : _____

4) Compte en banque ou CCP

Numéro : _____ institut : _____

5) Au cas où une demande a déjà été introduite à l'occasion d'une autre catastrophe naturelle, prière d'indiquer ci-après : - le numéro du dossier : _____

- la date du sinistre : _____

6) Composition de la communauté domestique

| Nom, prénom | relation avec demandeur (conjoint/e, enfant, ...) | profession | N°matricule nationale |
|-------------|---|------------|-----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Demande en vue de l'obtention d'une aide sociale suite aux inondations du 1er juin 2018

Page 2 de 5



7) Revenu net (pièces à l'appui) - demandeur: _____
(les allocations familiales ne sont pas - conjoint/e : _____
prises en considération) - autres : _____

8) Le cas échéant les pensions alimentaires (pièces à l'appui) :

Montant mensuel dont bénéficie le demandeur: -pour lui/elle : _____
-pour ses enfants : _____

Montant mensuel dû par le demandeur: _____

B) **DÉGÂTS** (photos à l'appui si possible)

9) Lieu du sinistre (adresse) :

| N° | Rue | Code | Localité |
|-------|-----|------|----------|
| _____ | | | |

10) Commune de : _____

11) Type de résidence : maison unifamiliale maison à appartements
 autre : _____

12) Le demandeur en est : propriétaire copropriétaire locataire
 autre : _____

13) Le cas échéant

Nom et adresse du propriétaire :

Nom et adresse du gérant :

14) Niveau de l'eau à l'intérieur du bâtiment :

| | |
|-----------------------|----|
| sous-sol | cm |
| rez-de-chaussée | cm |
| 1 ^{er} étage | cm |



C) ASSURANCES

18) Nom des compagnies assurant le demandeur contre les risques d'incendie, de tempête et de grêle :

19) Les compagnies respectives ont-elles été contactées ? oui non

20) Disponibilité des compagnies d'assurance à couvrir les dégâts : oui non
si oui lesquels ?

Objets : montant remboursé par l'assurance

Total : _____

(Prière de joindre une copie de la réponse de l'assurance)

Je soussigné(e) affirme être propriétaire du mobilier déclaré endommagé ou détruit. Je certifie que les déclarations indiquées ci-avant sont sincères et complètes.

J'autorise le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région :

- 1) à vérifier les données indiquées et à demander à qui de droit, notamment à ma compagnie d'assurance, des informations supplémentaires et une copie du rapport d'expertise, s'il y a lieu, des sinistres déclarés;
- 2) à mettre mes données nominatives sur support informatique;
- 3) à faire effectuer des enquêtes techniques ou des expertises en cas de besoin (les experts produiront des cartes de légitimation);
- 4) à communiquer le montant de l'aide allouée à d'autres ministères et administrations publiques.

_____, le _____ 2018

(signature)

Le présent formulaire dûment rempli est à remettre avec toutes les pièces à l'appui directement au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, L-2919 Luxembourg.

secretariatsolidarite@fm.etat.lu, Fax : 26 20 37 54



AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement-taxe communal concernant l'utilisation des salles communales

En exécution des dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé en sa séance publique du 6 février 2018 la modification du règlement-taxe communal concernant l'utilisation des salles communales.

Ladite délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 28 mars 2018 (réf. : 824x12435).

Le public pourra prendre connaissance du texte intégral dudit règlement-taxe à la maison communale à Waldbillig pendant les heures d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet www.waldbillig.lu.

Revêtant un caractère réglementaire, le texte devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

Waldbillig, le 3 avril 2018

Le collège des bourgmestre et échevins

Règlement-taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une carte dite « Nightcard ».

En exécution des dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé en sa séance publique du 12 avril 2018 le règlement-taxe communal portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une carte dite « Nightcard ».

Ladite délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 17 mai 2018 (réf. : 825x213a8).

Le public pourra prendre connaissance du texte intégral dudit règlement-taxe à la maison communale à Waldbillig pendant les heures d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet www.waldbillig.lu.

Revêtant un caractère réglementaire, le texte devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune.

Waldbillig, le 28 mai 2018

Le collège des bourgmestre et échevins



Séance publique du 19 avril 2018

Point à l'ordre du jour 2018-02-12a – Demande de morcellement

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, MOULIN Théo, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, THOLL Jean-Joseph, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent : a) Excusé : /

Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par l'Administration communale de Waldbillig, représentée par son collège échevinal, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement du domaine public communal se trouvant dans la rue Michel Rodange (CR 356) à Waldbillig, section B de Waldbillig, devant le terrain, inscrit au cadastre sous le numéro 836/4646, d'une parcelle d'une contenance de 3 ares 38 centiares ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

à l'unanimité décide

de marquer son accord au projet de morcellement du domaine public communal se trouvant dans la rue Michel Rodange (CR 356) à Waldbillig, section B de Waldbillig, devant le terrain, inscrit au cadastre sous le numéro 836/4646, d'une parcelle d'une contenance de 3 ares 38 centiares.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.



Wenn Sie sich plötzlich unwohl fühlen:

Durch die große Hitze verlieren Sie viel Wasser und Mineralsalze. Falls diese Verluste nicht genügend ausgeglichen werden, kann es zu Gesundheitsproblemen kommen; erste Alarmzeichen sind:

- › Krämpfe in Armen, Beinen oder Bauch
- › bei Verschlechterung wird Ihnen schwindelig, Sie sind leicht benommen, fühlen sich schwach, leiden an Schlaflosigkeit

Sie müssen sofort jede Beschäftigung einstellen, sich in eine kühle Umgebung begeben und Flüssigkeit zu sich nehmen. Falls die oben genannten Anzeichen nicht innerhalb einer Stunde verschwinden, rufen Sie sofort Ihren Hausarzt.

**Für etwaige Fragen:
Tel.: 247-85650
www.sante.lu**



Hier unsere Empfehlungen

Vor Beginn der Hitzeperiode

- › prüfen Sie, ob die Fenster der Sonnenseite Ihrer Wohnung mit Fensterläden, Gardinen oder Rollos ausgestattet sind
- › überprüfen Sie die Funktionsfähigkeit Ihres Kühlschranks
- › informieren Sie sich über etwaige gekühlte oder klimatisierte Räumlichkeiten in Ihrer Nähe
- › falls Sie eine chronische Erkrankung haben oder regelmäßig Medikamente einnehmen, erkundigen Sie sich bei Ihrem Arzt, ob Sie auf irgendetwas besonders achten müssen

Eine große Hitzewelle wird einige Tage im Voraus vom Wetterdienst des Flughafens Luxemburg angekündigt.

- › schalten Sie Ihr Radio ein: hier hören Sie die neuesten Wettervorhersagen und erhalten Ratschläge, wie Sie sich am besten vor den Folgen einer Hitzewelle schützen
- › überprüfen Sie Ihre Getränkereserven
- › lüften Sie die Wohnung hauptsächlich nachts, wenn es am kühleren draußen ist

›Hitzewelle, Gefahr für die Gesundheit

Der Sommer wird oft von einer großen Hitzewelle begleitet, die bei gefährdeten Personen schwerwiegende gesundheitliche Schäden verursachen kann.

Besonders gefährdet sind:

- › ältere Leute
- › Kleinkinder
- › Personen mit chronischen Erkrankungen wie Herzranke, Nierenranke, psychisch Erkrankte u.a.

Es ist daher besonders wichtig, während der Hitzeperiode auf einige Regeln zu achten.

Wenn die Hitzewelle über unsere Region hereingebrochen ist,



- › sollten Sie tagsüber, wenn die Außentemperatur hoch ist, im Haus bleiben und sich in den kühleren Räumen aufhalten (z.B. Kellerräume)
- › falls es in Ihrem Haus zu warm geworden ist, versuchen Sie wenigstens 2 bis 3 Stunden tagsüber in kühler, klimatisierter Umgebung zu verbringen (Einkaufszentrum, Kino, ...)
- › kühlen Sie sich durch Duschen oder Teilbäder (Hände, Füße)
- › schließen Sie Fensterläden, Gardinen oder Rollos der Fenster die der Sonnenseite ausgesetzt sind
- › halten Sie Fenster und Außentüren so lange geschlossen wie die Außentemperatur höher ist als die Temperatur im Innern Ihrer Wohnung; öffnen Sie die Fenster zum Lüften erst am späten Abend, nachts oder am frühen Morgen
- › falls Sie Ihr Haus verlassen müssen, bleiben Sie stets im Schatten, tragen Sie ganz leichte und helle Kleidung aus Leinen oder Baumwolle, halten Sie immer Ihren Kopf bedeckt
- › trinken Sie regelmäßig über den Tag verteilt mindestens **1,5 Liter Wasser** mit genügend Mineralsalzen, auch wenn Sie keinen Durst haben. Daneben können Sie auch leicht gesüßte Getränke, wie zur Hälfte mit Wasser verdünnte Säfte, leicht gesüßten Kräutertee (1 Zucker/ pro Tasse) und Gemüsebrühe zu sich nehmen. Vermeiden Sie Kaffee/Tee und Zucker/ koffeinhaltige Getränke, die eher entwässernd wirken.
- › essen Sie normal; falls Sie keinen Hunger haben, teilen Sie Ihre Mahlzeiten in kleine Portionen auf; essen Sie jeden Tag Obst, Rohkost und Gemüse. So wird der Mineralsalzverlust wieder ausgeglichen.
- › falls Sie als gefährdete Person alleine wohnen, bitten Sie, dass jemand von Zeit zu Zeit bei Ihnen vorbeischaue



› Si tout d'un coup vous vous sentez plus mal:

La grande chaleur fait perdre beaucoup d'eau et de sels minéraux! Si ces pertes ne sont pas compensées correctement, des problèmes graves risquent de s'installer; les premiers signes d'alerte sont:

- › crampes au niveau des bras, des jambes, de l'abdomen
- › en cas d'aggravation: vertige, étourdissement, faiblesse, insomnie inattendue

Cessez toute activité, mettez-vous au frais et prenez des boissons. Au cas où ces signes ne disparaissent pas en moins d'une heure, contactez sans tarder votre médecin traitant.

Pour plus d'informations
Tél.: 247-85650
www.sante.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

› Grande chaleur, santé en danger ‹

L'été s'accompagne souvent d'une vague de forte chaleur qui risque de provoquer des problèmes de santé chez certaines personnes fragiles.

Ce sont surtout:

- › les personnes âgées
- › les nourrissons
- › les personnes souffrant d'une maladie chronique telle qu'une maladie cardiaque, une maladie des reins, une maladie psychique etc.

Il est par conséquent important de respecter certains principes lors des vagues de grande chaleur.



Nous conseillons :

Avant l'arrivée de l'été:

- › vérifiez si les fenêtres exposées au soleil disposent de volets extérieurs, de rideaux ou de stores permettant de les occulter pour limiter les conséquences de la chaleur
- › vérifiez le bon fonctionnement de votre réfrigérateur
- › informez-vous où se trouvent des lieux climatisés proches de votre domicile
- › si vous souffrez d'une maladie chronique ou suivez un traitement médicamenteux, demandez à votre médecin si vous devez prendre des précautions particulières

Le service météo de l'aéroport de Luxembourg annonce quelques jours à l'avance l'arrivée de la vague de chaleur

- › écoutez la radio: vous entendrez les prévisions actuelles et vous recevrez des recommandations comment vous protéger des conséquences de la chaleur
- › vérifiez si vous disposez d'une quantité appropriée de boissons à la maison
- › aérez bien votre maison, surtout durant les heures fraîches, pendant la nuit

Lorsque la grande chaleur s'est installée dans notre région

- › évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes; restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches (ex: cave)
- › si votre habitat est devenu trop chaud, essayez de passer au moins deux à trois heures de la journée dans un endroit frais ou climatisé (supermarché, cinéma,...)
- › prenez durant la journée des douches ou des bains partiels (p.ex. mains, pieds) rafraîchissants
- › fermez volets, rideaux et stores des fenêtres exposées au soleil
- › maintenez fermées les portes extérieures et les fenêtres tant que la température extérieure dépasse la température intérieure; aérez votre habitat tard le soir, la nuit ou tôt le matin
- › si vous devez sortir, restez à l'ombre, portez des vêtements clairs, légers et amples de préférence en coton/lin, couvrez-vous la tête
- › buvez régulièrement des petites quantités (2-4 fois par heure) et sans attendre d'avoir soif: minimum **1,5 litres d'eau** riche en sels minéraux par jour. En outre, vous pouvez consommer des boissons légèrement sucrées: jus dilué de moitié avec de l'eau, infusions légèrement sucrées (1 sucre / tasse), bouillon de légumes dégraissé. Limitez au maximum la consommation de café/thé, de boissons trop riches en sucres/caféine qui ont des effets diurétiques
- › mangez normalement; si vous manquez de faim, fractionnez les repas; mangez chaque jour des fruits, des crudités/salades/légumes pour recharger l'organisme en sels minéraux
- › si, en tant que personne à risque, vous habitez seul(e), demandez que quelqu'un passe vous voir régulièrement.



5 Goldene Regeln für Hitzetage

1. Viel trinken

(mindestens 1, 5l Mineralwasser oder Sprudelwasser am Tag)

2. Halten Sie sich in **gekühlten Räumen oder im Schatten auf**

(tagsüber Fenster, Fensterläden und Rollläden schließen)

3. Keine körperlich anstrengenden Aktivitäten während der heißesten Tageszeit

4. Kühlen Sie sich durch **Duschen oder Teilbäder**

5. Sehen Sie täglich nach **alleinstehenden, älteren Menschen in Ihrem Umfeld. Achten Sie darauf, dass diese **ausreichend mit Wasser versorgt sind und genügend trinken.****



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

www.sante.lu



➤ 5 règles d'or lors des grandes chaleurs ◀

1. **Boire beaucoup**

(au moins 1.5 litre d'eau minérale ou d'eau gazeuse par jour)

2. **Passer plusieurs heures par jour dans des endroits frais ou à l'ombre**

(fermer fenêtres, volets et stores pendant la journée)

3. **Eviter des activités physiques intenses pendant les heures les plus chaudes**

4. **Se rafraîchir en prenant des douches ou des bains partiels**

5. **Aller quotidiennement chez les personnes âgées de votre entourage qui vivent seules.**

Vérifier qu'elles disposent de suffisamment d'eau minérale et qu'elles en consomment assez.





Der **SUPERKLIMAFUUSS**

Cleverere Beleuchtung

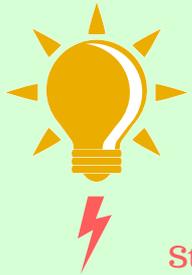
Da geht mir ein Licht auf!

Beim Einkauf worauf achten?

1



Die Helligkeit der Leuchte



Lumen

Helligkeit

450



800



1100



1600



Je größer die Lumen-Zahl, desto heller das Licht

Watt [W]
Stromverbrauch

Je größer die Watt-Zahl, desto mehr Strom wird verbraucht. Wie hell das Licht wird hängt auch von der Art der Lichtquelle ab (Effizienz)!

Glühbirne
Nicht mehr erhältlich



40 W

60 W

75 W

100 W

Strom- & Geld-einsparungen

Halogenlampe



29 W

43 W

53 W

72 W

28%

Energiesparlampe



9 W

13 W

16 W

20 W

80%

LED
lichtemittierende Diode



8 W

12 W

15 W

19 W

81%

2



Die Lichtfarbe

Kelvin

Farbtemperatur

Je kleiner der Kelvin-Wert, desto "wärmer" das Licht



warmes Licht

warmweiß
2700K



neutralweiß
4000K



kaltes Licht

tageslichtweiß
5500K



Leuchten müssen, genau wie andere elektronische Geräte, gesondert entsorgt werden!



e-collect.lu

ecotrel
ASSOCIATION COME NUT ILLUSTRÉ

Herausgeber

www.ebl.lu
info@ebl.lu
(+352) 24786831



SuperDrecksKëscht®



Veröffentlicht von
Gemeinde Waldbillig



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

KlimaPakt
European Energy Award



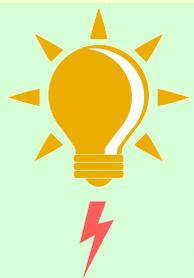
Éclairez malin Devenez une lumière!

Quels critères lors de l'achat ?

1



La luminosité de la lumière



Lumen luminosité

450



800



1100



1600



Un nombre élevé de lumens désigne une luminosité élevée

Watt [W] Consommation en électricité

Un appareil avec un nombre de watts élevé consomme plus d'électricité qu'un appareil avec un nombre de watts plus petit. La luminosité élevée de la lumière dépend aussi du genre de la lampe (efficacité)!

Lampe à incandescence n'est plus vendue



40 W

60 W

75 W

100 W

Économies en électricité & argent

Lampe halogène



29 W

43 W

53 W

72 W

28%

Lampe à économie d'énergie



9 W

13 W

16 W

20 W

80%

LED diode électroluminescente



8 W

12 W

15 W

19 W

81%

2



La couleur de la lumière

Kelvin température de couleur



lumière chaude

blanc chaud
2700K



blanc neutre
4000K



lumière froide

blanche lumière du jour
5500K



Les ampoules, tout comme les autres appareils électroniques, doivent être triées séparément !



e-collect.lu

ecotrel